

CIRCULAIRE N° 2022-08

Châlons-en-Champagne, le 31 mai 2022

Le Président du Centre de Gestion
à
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Etablissements Publics Communaux

PREPARATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 LISTES ELECTORALES

Après avoir recensé les effectifs en date du 1^{er} janvier 2022 visant à déterminer le nombre de sièges à pourvoir par scrutin ainsi que la proportion par sexe, la préparation de la seconde étape relative aux listes électorales s'impose.

La présente circulaire a pour objet de vous guider dans cette étape de vérification de l'ensemble de vos listes électorales, à savoir selon vos effectifs, au titre de la Commission Administrative Paritaire (pour chaque catégorie hiérarchique A, B et C), de la Commission Consultative Paritaire et du Comité Social Territorial.

Chaque collectivité territoriale et établissement public est tenu de vérifier l'exactitude des données relatives aux électeurs en se projetant à la date du scrutin à savoir au 8 décembre 2022. Toutes les listes sont par défaut « *liste à valider* »

Différentes options :

- Si la liste est conforme, une simple validation suffit,
- Si la liste est erronée ou incomplète, les modifications nécessaires doivent être apportées. Chaque modification doit être mentionnée dans l'onglet « *observations pour le CDG* ». Aussi, l'acte justificatif (arrêté ou contrat) doit être transmis sans délai au service carrières du Centre de Gestion

Quelles sont les vérifications qui s'imposent sur les listes électorales ?

Nous vous invitons à consulter la [plaquette d'information](#) réalisée à ce titre.

Pour rappel, les listes électorales doivent être établies en référence au scrutin du 8 décembre 2022, il vous appartient dès lors de raisonner par anticipation en intégrant les mobilités connues à court, moyen et long terme, à savoir les recrutements (nomination stagiaire, recrutement initial sous contrat ou renouvellement de contrat), les titularisations, les mises à disposition, les détachements mais aussi les radiations suite à retraite, mutation, licenciement ou encore démission notamment.

La modification de vos listes électorales doit intervenir impérativement **avant le 2 septembre 2022** via le logiciel AGIRHE, onglet « INSTANCES/ELECTIONS CAP-CST-CCP/PREPARATION DE LA LISTE ELECTORALE ».

Je me permets d'attirer votre attention sur l'importance des vérifications des listes électorales, en effet de l'exactitude de ces informations dépendra le bon déroulement des élections professionnelles et plus spécifiquement l'absence d'éventuelles réclamations.

Vous trouverez en annexe le guide vous accompagnant à chaque étape de la vérification de vos listes électorales.

A toutes fins utiles, je vous précise que suite à la vérification de vos listes, mes services opéreront une ultime vérification, via vos observations notamment, puis vous informeront de la mise à disposition sur le logiciel AGIRHE des listes électorales qui seront à imprimer par vos soins et à afficher au sein de vos locaux, via l'onglet « INSTANCES/ELECTIONS CAP-CST-CCP/VALIDATION ET PUBLICITE DE LA LISTE ELECTORALE ».

Quelques dates utiles :

- 2 septembre 2022 : date limite de vérification des listes électorales
- 9 octobre 2022 : date limite de publication des listes électorales
- Entre le 9 et le 19 octobre 2022 : demande de modification des listes électorales sur réclamation des électeurs
- 28 novembre 2022 : date limite de transmission du matériel de vote par correspondance

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'ESTERNAY,
Membre du CRO du CNFPT Grand-Est

GUIDE DE PROCEDURE AGIRHE MODULE INSTANCES

Vérification des listes électorales CAP-CCP et CST

Date de référence : 8 décembre 2022

Connectez-vous sur AGIRHE. Depuis la rubrique **Instances / Elections CAP, CST puis CCP / Préparation de la liste électorale**, vous procédez à la vérification de vos effectifs :


The screenshot shows the AGIRHE interface. At the top, there is a navigation bar with various menu items: Agent, Collectivité, L. D. Gestion, Instances, Prévention, Remplacement, Statistiques, Documents, and Paramètres. The 'Instances' menu is open, showing options: CAP, CT, CCP, Avancements de grade, Commission de Réforme, Comité Médical, Liste des agents, Elections CAP, Elections CST, and Elections CCP. A sub-menu for 'Elections CAP' is visible, listing 'Effectifs au 1er janvier 2022', 'Liste des agents préparatoire à la liste électorale', and 'Préparation de la liste électorale'. On the right side of the interface, there is a notification box indicating '7 actualités à lire'.


Vous visualisez vos effectifs par défaut issus de votre base carrière (code couleur rouge) en attente de validation de votre part :

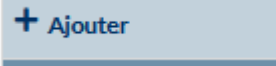
Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
<input type="checkbox"/> CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DE LA MARNE	36	Liste à valider	<input type="checkbox"/>


- **Si les données enregistrées par défaut sont correctes** en date du 8 décembre 2022, il vous suffit de valider en cliquant sur Vos données sont validées et confirmées (code couleur vert)

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
<input type="checkbox"/> CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DE LA MARNE	36	Liste validée	<input checked="" type="checkbox"/>

- Si les données enregistrées par défaut sont incomplètes ou incorrectes (des actes sont donc manquants et doivent être transmis au CDG), il vous suffit d'apporter les modifications qui s'imposent en cliquant sur  face à l'agent

concerné par les modifications, voire de cliquer sur  si l'agent n'est déjà plus dans vos effectifs ou ne le sera plus au 8 décembre 2022.

Si un agent est manquant, il vous suffit de cliquer sur  et de compléter les éléments suivants puis de valider en cliquant sur « ajouter » :

Civilité: <input type="text" value="Monsieur"/>	Prénom: <input type="text"/>
Nom: <input type="text"/>	Date de naissance: <input type="text" value=""/> 
Nom de naissance: <input type="text"/>	
Code / matricule:	
Collectivité: <input type="text" value="CENTRE DE GESTION DE LA F.R.T. ..."/>	Cadre d'emploi: <input type="text"/>
Filière: <input type="text"/>	Position: <input type="text"/>
Grade: <input type="text"/>	
Qualité: <input type="text"/>	
Etat: <input type="text" value="Ne pas changer"/>	
<input type="button" value="✓ Ajouter"/>	<input type="button" value="✕ Fermer"/>

Toute manipulation de votre part (ajout, modification ou suppression) doit conduire à indiquer « *les observations pour le CDG* » :

Observations pour le CDG
Ajout de Mme Y

Cette opération est à réaliser pour chacune des instances (CAP-CCP puis CST), y compris si vos effectifs sont nuls.